

Faire en CM2 la leçon sur « l'extermination des juifs et des tsiganes : un crime contre l'humanité » (fiche pédagogique)

Cette fiche est à destination des enseignant(e)s. Elle souhaite les aider à concevoir leur séquence pédagogique. Celle-ci a en effet un grand intérêt éducatif : dénonciation des haines raciales, dont l'antisémitisme, affirmation des valeurs de la démocratie, en particulier des droits de l'homme, exigence du respect de l'Autre.

Elle essaie de rappeler les notions-clés, de présenter des pistes possibles.

Elle laisse bien sûr la totale liberté pédagogique à chacun(e) pour adapter ses propos et ses démarches au niveau des élèves et à sa personnalité / sensibilité. Elle n'offre donc pas un « minutage » ni même une progression détaillée: ce n'est pas une « recette » prête à l'emploi, n'importe où et à n'importe quel moment.

L'enseignant(e) reste l'animateur(trice), le médiateur qui propose le début de la démarche, qui répond ensuite aux questions en mettant les mots essentiels, exacts et précis, sur les faits.

Le contexte de l'élaboration de cette fiche:

Nicolas Sarkozy dès son élection en 2007 a voulu (entre autres) focaliser l'attention sur la mémoire de la seconde guerre mondiale (cérémonies autour de Guy Môquet, du plateau des Glières) et tout particulièrement sur la mémoire du génocide des juifs (proposition – aujourd'hui abandonnée - de prise en charge par chaque élève de CM2 de la mémoire d'un enfant juif déporté à partir du sol de la France). L'accent mis sur l'émotion, la confusion entre mémoire et histoire, la méconnaissance des faits et des enjeux, ont soulevé de nombreuses protestations. Aussi aujourd'hui les obligations faites aux enseignants du cycle moyen sont-elles plus limitées.

Le **bulletin officiel du 17 juillet 2008** précise ces obligations:

(http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/programme_CE2_CM1_CM2.htm)

(extraits et soulignage opérés par l'auteure de la fiche):

« La culture humaniste ouvre l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires, des faits religieux et des arts ; elle leur permet d'acquérir des repères temporels, spatiaux, culturels et civiques. Avec la fréquentation des œuvres littéraires, elle contribue donc à la formation de la personne et du citoyen.

L'histoire et la géographie donnent des repères communs, temporels et spatiaux, pour commencer à comprendre l'unité et la complexité du monde. Elles développent chez les élèves curiosité, sens de l'observation et esprit critique. Les travaux des élèves font l'objet d'écrits divers, par exemple des résumés et frises chronologiques, des cartes et croquis.

Les objectifs de l'enseignement de l'histoire et de la géographie au cycle 3 s'inscrivent dans l'ensemble des connaissances et des compétences que les élèves acquièrent progressivement au cours de la scolarité obligatoire.

L'étude des questions suivantes permet aux élèves d'identifier et de caractériser simplement les grandes périodes qui seront étudiées au collège. Elle s'effectue dans l'ordre chronologique par l'usage du récit et l'observation de quelques documents patrimoniaux. Il ne s'agit donc, en aucune façon, de traiter dans tous leurs aspects les thèmes du programme mais seulement de s'assurer que les élèves connaîtront les personnages ou événements représentatifs de chacune de ces périodes. Les événements et les personnages indiqués ci-dessous ... constituent une liste de repères indispensables que le maître pourra compléter en fonction de ses choix pédagogiques. Jalons de l'histoire nationale, ils forment la base d'une culture commune. Ces repères s'articuleront avec ceux de l'histoire des arts ».

Parmi une longue liste de temps forts de l'histoire depuis la Préhistoire, apparaît :

« La violence du XXème siècle:

- les deux conflits mondiaux

- **L'extermination des Juifs et des Tziganes par les nazis : un crime contre l'humanité** ».

avec comme repères indispensables:

« 18 juin 1940 : appel du général de Gaulle ; Jean Moulin ; 8 mai 1945 : fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe ; 1945 : droit de vote des femmes en France* ».

* N.B. : l'ordonnance instituant le droit de vote des femmes est datée du 21 avril 1944; la première application de ce droit date d'avril 1945 lors des élections municipales.

Le choix des dates-clés est complexe. On pourrait critiquer la liste ci-dessus et privilégier d'autres temps forts plus adaptés. Toutefois la chronologie pour des élèves de CM2 n'est pas essentielle car il nous semble que cette séquence consacrée à l'extermination des juifs et des tziganes est autant **une leçon d'éducation civique qu'une séquence d'histoire**. En effet c'est une occasion de préparer les élèves à devenir des citoyens attentifs aux autres, prêts à réfléchir ensemble pour combattre l'injustice et la violence. Aussi, s'il est indispensable que l'enseignant(e) ait en tête une chronologie précise, la mémorisation de dates par les élèves à l'issue de cette séquence n'est pas un objectif fondamental. La connaissance des faits historiques précis sera approfondie au collège et au lycée.

REMARQUE: l'intitulé officiel de cette leçon est « l'extermination des Juifs et des Tziganes par les nazis ». Mais les documents d'appui ne donnent pas d'informations sur les tziganes (voir note en fin de fiche sur les différentes appellations de ce peuple et l'utilisation des majuscules). On trouve de multiples sites, livres, articles de presse sur le génocide des juifs mais **les tziganes sont les oubliés de cette histoire**.

Sauf connaissances personnelles ou situation particulière dans la classe, il semble difficile pour l'enseignant d'aborder de façon précise l'histoire des tziganes pendant la guerre. Toutefois pour les professeurs des écoles qui veulent s'informer, il y a en annexe à la fin de cette fiche, un article titré « La persécution des tziganes par le régime nazi et le régime de Vichy » qui sert d'introduction au petit cahier n°20 du Cercle d'étude : « La persécution des tziganes (1) Histoire et Mémoire » ; ce petit cahier a été rédigé autour de la transcription de la conférence-débat du 2 juin 2004 dont le compte-rendu est lisible sur le site du cercle d'étude :

« La mémoire et l'oubli : L'internement des tziganes en France 1940-1946 »

<http://www.cercleshoah.org/spip.php?article26>

D'autre part la revue « les collections de l'Histoire » n°43 d'avril-juin 2009 consacre 15 pages rédigées par Henriette Asséo sous les titres suivants : « l'odyssée des Tziganes », « l'autre génocide » et « 10 millions de Roms » .

Il faut rappeler ici **les chiffres de l'extermination** (d'après Raul Hilberg, La destruction des Juifs d'Europe, Fayard, 1988 et Serge Klardfeld « la Shoah en France » , Fayard, 2003)

- civils et prisonniers de guerre exterminés par les nazis :
 - prisonniers soviétiques 3 500 000
 - détenus dans les camps de concentration 1 100 000
 - malades mentaux euthanasiés 70 000
 - tziganes 240 000
 - juifs 5 100 000 à 5 860 000
- nombre de victimes juives selon la cause de décès (total : 5 100 000)

- ghettos et privations 800 000
- fusillades en dehors des camps 1 300 000
- camps de la mort 2 700 000
- autres camps 300 000
- pourcentage de la population juive exterminée (ensemble de l'Europe : 56 %)
 - Allemagne 50 %
 - Autriche 83 %
 - Danemark 1 %
 - France 28 % (plus de 300 000 juifs vivent en France en 1939. Environ 76 000 ont été déportés dont 2/3 d'étrangers. 2 500 seulement sont revenus mais 3/4 des juifs vivant en France ont échappé à la déportation).
 - Pays-Bas 71 %
 - Pologne 98 % (2 900 000 sur une population juive de 3 000 000)
 - URSS 23 %
- plus de deux millions d'enfants et adolescents ont été assassinés en Europe par les nazis. En France, entre 1942 et 1944 plus de 11 400 enfants juifs furent livrés aux nazis par les autorités françaises et assassinés à Auschwitz. Le Mémorial de Caen présente un dossier à l'occasion de l'exposition « Survivre. Les enfants dans la Shoah »

<http://www.memorial-caen.fr/survivre/intro.html>
- sur près de 76 000 juifs déportés de France, 41 842 sont déportés en 1942 dont 33 000 entre le 17 juillet et le 30 septembre 1942 (rappel : la rafle du Vél'd'hiv' a eu lieu les 16 et 17 juillet 1942 ; 13 152 juifs dont 4 115 enfants sont arrêtés alors par la police française)

La démarche en classe:

L'objectif d'une telle leçon en CM2 est la compréhension que tout humain a droit de vivre, penser, croire comme il l'entend et que la seule limite à ce droit est la liberté que son voisin a de vivre, penser, croire comme il l'entend, dans le respect de la loi. Simone Veil a pu écrire: « Montrer aux élèves le prix de la tolérance, de la primauté du savoir et de la raison sur les fantasmes et les idéologies [... constitue] le socle de l'éducation à la citoyenneté». Cette leçon permet de **transmettre des valeurs civiques.**

Cette activité doit être l'occasion de lutter contre les préjugés et les stéréotypes. Il est difficile de connaître les schémas mentaux d'enfants d'une dizaine d'années sur les juifs et les tsiganes. Les médias actuels multiplient les références dévalorisantes sur les roms (appellation actuelle la plus courante) enfermés dans les a-priori négatifs concernant les « gitans », les « romanichels » etc. Comme toujours la différence « visible » (vêtements, modes de vie ...) engendre la méconnaissance qui elle-même engendre la peur. L'enseignant(e) doit donc s'efforcer de faire émerger les représentations mentales de ses élèves sur ces groupes humains pour **cerner et tenter d'effacer les traces de racismes** anti-juif et/ou anti-rom.

Ce **sujet d'étude est essentiellement transdisciplinaire** (éducation civique, histoire, français, histoire des arts et pratiques artistiques ...) ce qui est un atout pour les maîtres de l'école élémentaire. Il peut ne pas déboucher sur un résumé à apprendre par coeur mais doit constituer une première imprégnation permettant d'éviter les erreurs les plus fréquentes.

1. L'idéal est la **rencontre avec un témoin (déporté, enfant caché, résistant ...)** si cela peut être organisé dans la classe. Le cercle d'étude <http://cercleshoah.free.fr> a publié un petit cahier consacré à « Témoignage, mode d'emploi » (n°25). Toutes les expériences de rencontre avec un témoin montrent l'intérêt des élèves qui posent les questions essentielles et permettent au témoin de délivrer un message de mémoire et d'espérance (respect absolu de la personne humaine, rejet des préjugés reposant sur la peur de l'Autre). Certains collègues invitent les parents des élèves à venir participer à cette rencontre.
2. Toutefois, du fait du très grand nombre d'écoles sur le territoire métropolitain et dans les DOM-TOM et des années qui s'écoulent, ce témoignage direct peut s'avérer impossible. Aussi nous proposerons au cours de l'année scolaire 2009-2010 un **DVD constitué de plusieurs témoignages** d'environ ¼ d'heure chacun, enregistrés spécifiquement pour des enfants de primaire. Un livret sera joint au DVD : vous pourrez les obtenir en contactant le Cercle d'étude <http://cercleshoah.free.fr>.
3. la **lecture de témoignages** peut remplacer la rencontre des élèves avec un témoin. « Les enfants du silence » ou « Paroles d'étoiles » présentent des témoignages 60 ans après et peuvent donc servir de support : lecture à haute voix par l'enseignant pour compenser l'absence de témoin venant dans la classe. De nombreux déportés membres de l'UDA ont publié des livres dont on peut lire des extraits (voir bibliographie sur le site du cercle d'étude <http://cercleshoah.free.fr> ; le petit cahier/2ème série n° 4 de juin 2008 est consacré aux « lectures croisées » de quelques-uns de ces ouvrages)

Les **livres de fiction** adaptés aux élèves permettent aussi une approche efficace.

La bibliographie citée sur <http://www.shoah.education.fr/index.php?id=25&selection=livre> (site du ministère) est très riche. On peut privilégier les livres parlant d'enfants ayant vécu en France. Je ne connais pas tous les livres indiqués mais d'après les notes présentées je pense que « Je ne suis pas contagieux », « La maison vide », « Sauve-toi Elie » peuvent convenir.

Le site http://pedagogie.ac-toulouse.fr/ien31-rieux/IMG/gazette_n01.pdf propose une bibliographie adaptée et des fiches sur deux livres « Grand-père » de Gilles Rapaport et « Otto, autobiographie d'un ours en peluche » de Tomi Ungerer.

A l'école élémentaire, **la transmission de l'histoire passe par le récit et l'incarnation** : cela permet de cerner ce qu'il s'est réellement passé, de rendre présents les faits d'hier.

4. De même l'enseignant peut utiliser des extraits des trois **montages vidéo de témoignages** réalisés par le cercle d'étude (<http://www.cercleshoah.org/>) et consacrés au « travail concentrationnaire », aux « aides aux juifs persécutés par Vichy et l'Allemagne nazie » et aux « enfants et adolescents juifs dans le système concentrationnaire nazi ». Des livrets accompagnent ces vidéos et offrent des rappels des notions-clés.
5. Il est aussi très intéressant et formateur d'aller lire et analyser les **plaques, noms de rues et monuments commémoratifs** existants dans l'école, le quartier ou la commune où se trouvent les enfants. Dans beaucoup d'établissements à Paris, avec l'aide de militants de l'Association pour la mémoire des enfants juifs déportés (AMEJD), ont été posées des plaques commémoratives en souvenir des enfants de l'école qui ont été déportés et assassinés. Cela fournit des informations concrètes pour les élèves fréquentant les mêmes lieux. La rencontre avec un « enfant caché » de leur quartier ou un déporté survivant (cf le point 1 ci-dessus), quand elle est possible, est bien sûr une extraordinaire occasion d'empathie et donc d'approche de ce que représentait au quotidien la mise en oeuvre de l'antisémitisme d'état.

6. On peut aussi profiter des **jours officiels de commémoration** ou d'un **fait d'actualité** pour amorcer la démarche. L'important est que l'enseignant(e) maîtrise bien les faits et le vocabulaire de façon à pouvoir naturellement, spontanément, trouver les mots adaptés au niveau des enfants. Il/elle doit toujours penser à « concrétiser » les informations: par exemple pour le nombre de victimes, le comparer au nombre d'élèves dans l'école ou à la population de la commune et pour le temps, parler en « générations » c'est à dire évoquer les « grands-parents » de leurs parents.

(il faut bien sûr choisir parmi ces différentes « accroches » celle la mieux adaptée au contexte local)

L'évaluation la plus importante n'est pas réalisable à court terme puisqu'il s'agirait de cerner l'impact sur les mentalités et les comportements des élèves devenus adolescents puis adultes. Il me semble inopportun de faire un « contrôle des connaissances » à l'issue de la séquence. Mais il est indispensable d'amener les élèves à concevoir une production personnelle ou collective (cf les considérations sur « éviter le traumatisme »).

Certains collègues particulièrement impliqués dans ces démarches ont des pratiques qu'il serait intéressant de mutualiser. Merci de contacter le cercle d'étude <http://cercleshoah.free.fr> pour alimenter cette « bourse » d'expériences.

Le **livret pédagogique p26**

http://www.shoah.education.fr/fileadmin/pdf/755A3166_couv_int.pdf précise les cadres de cet enseignement.

« *Les enseignants peuvent concevoir de nombreuses situations d'enseignement qui gagneront à s'inscrire dans le cadre suivant :*

- *c'est un enseignement principalement lié à celui de l'histoire du XXème siècle, il prend ainsi place au cours de la dernière année de l'école élémentaire, le CM2 ;*
- *c'est un enseignement intrinsèquement lié à une dimension morale et civique ; il contribue au rejet du racisme , de l'antisémitisme et de la xénophobie et à la découverte des bienfaits de la démocratie et de ses valeurs ;*
- *c'est un enseignement qui prend en compte l'ensemble des dimensions de la Shoah : l'histoire des enfants morts, mais aussi des histoires individuelles et collectives de vies et de survies ainsi que les dimensions culturelles et patrimoniales de la communauté juive ;*
- *c'est un enseignement qui s'appuie sur la polyvalence des enseignants du premier degré et sur la complémentarité et la transversalité des domaines d'enseignement et des disciplines enseignés au cycle 3 ;*
- *c'est un enseignement dont la dimension émotionnelle forte doit être acceptée, pour être dépassée et transformée en apprentissages solides. »*

Il semble toutefois que des professeurs d'école aient des réticences et/ou des difficultés pour traiter ce thème d'autant que le programme est lourd et qu'il faut faire des choix. **Toute l'ambition de cette fiche est que ces choix ne conduisent pas à éliminer la leçon sur « les génocides des juifs et des tsiganes ».**

Le BO (<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/29/MENE0800541N.htm>) précise:

« La thématique des enfants victimes est ... une entrée à privilégier au CM2 : partir d'un nom, d'un visage, d'un itinéraire, de l'exemple singulier d'une famille dont l'histoire est liée aux lieux proches - l'école, la commune, le département - constitue une approche pédagogique respectueuse de la sensibilité des enfants. À partir d'un exemple, les élèves appréhenderont la déshumanisation systématique des victimes jusqu'à l'extermination : la discrimination, les arrestations, les camps d'internement, les convois, puis les camps d'extermination.

À partir des exemples des maisons d'enfants, des enfants cachés, des Justes, ils approcheront aussi les notions de solidarité et de valeurs universelles.

Ces cas singuliers inscrits dans l'histoire constitueront, par leur dimension mémorielle, la première étape d'un savoir que les enseignements d'histoire au collège puis au lycée permettront de consolider. »

Il est évident que l'enseignant(e) doit choisir une de ces pistes.

Le ministère de l'éducation nationale a mis en ligne un **site de référence**:

<http://www.shoah.education.fr> . Le CNDP a publié le livret pédagogique mis en ligne sur ce site sous la forme d'une brochure, dans la série « Ressources pour faire la classe », intitulée « Mémoire et histoire de la Shoah à l'école » (2,90 euros). Beaucoup d'informations et de pistes intéressantes y sont précisées.

Ce site est très complet mais non hiérarchisé : les enseignants non spécialistes et/ou n'ayant pas perçu les enjeux très spécifiques de cette leçon ne pourront pas y trouver rapidement une aide efficace : c'est pourquoi nous leur proposons cette **fiche pédagogique** qui vise à cibler et clarifier les informations-clés pour les enseignants. En effet, plus on doit rendre accessible une information pour des enfants, plus on doit soi-même être très pointu sur ses connaissances. Le Cercle d'étude a publié de nombreux « petits cahiers » approfondissant les thèmes que l'enseignant doit maîtriser et une bibliographie très fournie. Il ne s'agit donc pas ici d'une « formation initiale » mais d'une aide pour cerner les ambiguïtés à éliminer.

Nous espérons pouvoir apporter une aide plus concrète et directement utilisable par les enseignants aux tâches multiples, non spécialistes ni militants de l'histoire de la Shoah et du génocide des tsiganes.

Le plus adapté est à notre avis de faire une approche simple (= éliminant certains éléments d'analyse trop complexes ou trop abstraits) mais non simpliste (= choisissant les mots employés et les définissant très précisément).

Les **notions** suivantes peuvent être abordées lors des réponses aux questions posées par les élèves. Il ne s'agit pas de structurer une leçon d'histoire dans l'ordre chronologique ou d'essayer de faire comprendre les liens de cause à effet. L'objectif est, nous le rappelons encore une fois, de montrer les dangers de l'indifférence, de l'exclusion, de l'intolérance.

- une présentation préalable du **contexte** de la 2^{ème} guerre mondiale et de Vichy est indispensable. Il faudrait utiliser les mots-clés suivants :
 - * *nazisme* = vision raciste du monde et volonté de mettre en place une Allemagne au territoire vaste, à la population nombreuse et « racialement pure »
 - * (gouvernement ou France de) *Vichy* = un gouvernement qui collabore = qui aide l'Allemagne nazie à appliquer sa politique.

Le contexte est rappelé de façon claire aux pages 8 et 9 du livret pédagogique mis en ligne http://www.shoah.education.fr/fileadmin/pdf/755A3166_couv_int.pdf

- Attention : avec les élèves toujours bien utiliser « *France de Vichy* » (ou gouvernement de

Vichy) et « *Allemagne nazie* » pour qu'il n'y ait aucune assimilation, confusion dans leurs esprits avec l'ensemble des Français d'une part et l'actuelle Allemagne d'autre part.

Il faut absolument éviter toutes généralisations, toutes stigmatisations, le rejet des responsabilités et culpabilités sur les générations suivantes (nul n'est responsable de ce qu'ont fait ou vécu ses parents). Pour cela le choix des mots est essentiel.

Le **vocabulaire** est à utiliser de façon rigoureuse. Les mots-clés (en *italique*) peuvent être utilisés au cours de la leçon et doivent être alors correctement compris par les élèves à l'issue de l'école primaire (cela ne signifie pas que chaque définition est apprise par les élèves; cela signifie que l'enseignant en connaît le sens exact et peut expliquer de façon simple et précise la signification du mot):

- *antisémitisme* (rappelons qu'il faut éviter d'associer l'antisémitisme au seul nazisme)
- *discrimination*
- *déportation*
- *génocide* (volonté de détruire tous les membres d'un groupe humain ethnique, religieux en utilisant divers moyens)
- *racisme* et donc « *race* » - à faire utiliser toujours entre guillemets - en rappelant la définition biologique qui conduit à l'inexistence de « races » au sein de l'espèce humaine
- *juifs* : groupe humain ayant en commun une histoire, une religion, des traditions ; les juifs sont héritiers du premier peuple *monothéiste* ; ils vivent dans divers pays d'Europe et du monde : ils peuvent avoir la *nationalité* du pays où ils vivent ou avoir le statut d' *étrangers* , voire d'*apatrides*. (*Attention ! aujourd'hui, certains se reconnaissent juifs sans être pratiquants ni même croyants*).

Bien évidemment, la question « Pourquoi eux? » est récurrente. Pour de jeunes enfants, il semble qu'il faille insister sur le réflexe individuel ou collectif (les mots « société »/ « social » sont difficiles) de trouver un responsable à ce qui va mal, et à choisir pour responsable celui qui semble différent par sa religion, ses vêtements, ses habitudes alimentaires, son accent ou sa langue, sa musique, ses fêtes, etc.

- *Shoah*: indiquer que c'est le nom aujourd'hui le plus fréquemment utilisé en France pour parler du génocide des juifs depuis le film de Claude Lanzmann (1985) ; l'enseignant doit, lui, connaître les différents mots avec leur connotation respective :
 - « holocauste » (= sacrifice religieux par le feu) surtout utilisé aux Etats-Unis et mal adapté car les mémoires ne retiennent que les fours crématoires (« Himmel kommando ») alors que ce sont les chambres à gaz, les fusillades, la faim, les coups, l'épuisement au travail ... qui ont tué les déportés juifs et non juifs.
 - « Shoah » terme hébreu (la « grande catastrophe » ;
 - « génocide » (terme juridique général défini par l'ONU) ;
 - « solution finale » expression nazie à donc n'utiliser qu'avec des guillemets comme citation d'un programme appliqué méthodiquement.
- les **ennemis que Vichy et l'Allemagne nazie pourchassent, persécutent** sont les communistes, les *résistants* (qui doivent faire l'objet d'une leçon spécifique) et les groupes jugés dangereux, entre autres ceux considérés comme « parasites » (juifs et tsiganes) donc présumés incapables d'avoir l'amour du pays où ils vivent (en CM2 les mots « nationalisme » et « patriotisme » semblent difficiles à maîtriser; mais cette valeur du patriotisme doit être abordée).

Il faut insister sur le fait que s'il n'y a qu'un petit nombre de personnes qui **luttent pour résister et/ou apporter de l'aide aux personnes persécutées** (*résistants* et *Justes*), ces personnes furent pourtant d'une réelle efficacité.
- Dans la logique de Vichy et de l'Allemagne nazie, il faut d'abord **repérer les juifs** (d'où l'*étoile jaune*), les regrouper et les mettre à l'écart (*camps d'internement français* dont *Drancy*), les rejeter hors du pays (*déportation*), les **exterminer** (camps d'extermination et camps de

concentration). Même si ce mot est très violent, en particulier dans sa formulation allemande, c'est le terme communément employé et donc celui auquel les enfants doivent être confrontés. Des historiens préfèrent toutefois « destruction des juifs » plutôt que « extermination ».

- la **destination finale de toutes les personnes déportées de France** à partir de 1942 est celle des camps où certains meurent dans les chambres à gaz, d'autres par épuisement au travail. Les méthodes pour tuer ne doivent être listées qu'avec beaucoup de circonspection. Personnellement, je n'aborderais ce point que s'il y avait une question explicite d'un élève. Toutefois si l'enseignant(e) est amené(e) à préciser cet aspect, il doit être très précis sur le vocabulaire employé – camps de travail forcé, de concentration et camps d'extermination – ainsi que sur le fait que des résistants et des juifs ont pu subir ce sort mais qu'en France toutes les personnes pourchassées n'ont pas été arrêtées (« enfants cachés » par exemple) et que toutes les personnes arrêtées n'ont pas été déportées (par exemple personnes fusillées, personnes enfermées dans les prisons ou les camps d'internement français ...).
- Il y a peu de risques que des questions soient posées sur la situation dans d'autres pays. La Shoah a pourtant une **dimension européenne** mais les caractéristiques « locales » sont très différentes d'un pays à l'autre depuis les ghettos de Pologne, les fusillades en URSS jusqu'au refus du Danemark de livrer les juifs vivant dans le pays pour n'évoquer que quelques exemples. Voici un lien vers une carte qui permet de visualiser l'extension européenne des camps d'internement, camps de concentration, camps d'extermination.
- La notion de « crime contre l'humanité » (formulation explicite du thème du programme) semble bien compliquée à aborder sur le plan juridique! En CM2 le **premier article de la Déclaration universelle des droits de l'Homme** peut être appris par coeur en conclusion d'une leçon sur les génocides des juifs et des tsiganes;

Il nous semble nécessaire d'être attentif aux points suivants :

- a) **éviter la trop grande émotion générant un traumatisme** « absolu » qui peut conduire à des attitudes de rejet, résultat inverse de celui souhaité: « c'est atroce, je ne veux plus jamais en entendre parler » et/ou à la stigmatisation des « autres ». Toutefois l'émotion générant l'empathie ne peut être évitée.
- **Le choix de l'iconographie est très important:** sans doute faut-il éviter les photos des internés dans les camps et a fortiori des cadavres ; les supports visuels ne doivent concerner que les lieux ou les objets et des dessins d'enfants d'époque; la **parole** d'un témoin (en classe, ou enregistrée) ou le récit lu permettent à chaque enfant d'occulter inconsciemment ce qui est insupportable pour lui.
 - Il faut s'efforcer de **donner une identité** à ceux dont on parle et donc utiliser des récits individuels reconstituant leur histoire (de préférence avec une photo) pour contrer la déshumanisation voulue par les nazis.
 - **montrer comment des personnes ont survécu, ont construit une vie « pleine de sens »** et aujourd'hui ont un message à faire passer est sûrement un point fort de cette séquence ; insister sur tous les anonymes qui ont apporté une aide ; montrer que l'indifférence contribue à aider les auteurs de génocide.
 - **partager oralement et collectivement les impressions, le ressenti**, le message retenu est incontournable pour limiter l'impact négatif à terme.
 - **permettre aux élèves d'extérioriser individuellement leurs émotions** par le dessin, le texte (lettre à un destinataire au choix, poème, légende de travail « artistique ») s'avère donc un

temps d'activité très important pour ne pas dire indispensable. Les programmes précisent d'ailleurs : « *La rédaction de textes fait l'objet d'un apprentissage régulier et progressif : elle est une priorité du cycle des approfondissements. Les élèves apprennent à narrer des faits réels, à décrire, à expliquer une démarche, à justifier une réponse, à inventer des histoires, à résumer des récits, à écrire un poème, en respectant des consignes de composition et de rédaction. Ils sont entraînés à rédiger, à corriger, et à améliorer leurs productions, en utilisant le vocabulaire acquis, leurs connaissances grammaticales et orthographiques ainsi que les outils mis à disposition (manuels, dictionnaires, répertoires etc.).* »

b) La sur-protection des enfants conduisant à l'occultation est dangereuse. L'auto-censure de la part des enseignants est dommageable. Il vaut mieux faire en classe un **cours aux ambitions modestes** mais bien mené plutôt que laisser s'opérer le visionnage sans précaution ni accompagnement d'un documentaire ou d'une fiction à la télévision

c) Il faut réfléchir aux choix opérés : la sacralisation, le rituel compassionnel (que ce soit dans une démarche relevant ou non du communautarisme) ne sont pas du même ordre que l'enseignement. **Faire de l'histoire est un exercice différent de l'acte mémoriel.** Bien évidemment les élèves peuvent être conviés à participer activement à des cérémonies organisées dans leur école ou leur commune. Il s'agit alors d'un acte d'**intégration à la vie de la cité** (au sens premier de ce terme).

d) **L'extrême foisonnement d'informations factuelles** est moins une aide qu'une cause d'inquiétude: comment organiser, hiérarchiser?. Ainsi, dans le dossier pédagogique p27-29 http://www.shoah.education.fr/fileadmin/pdf/755A3166_couv_int.pdf des « repères pour construire un projet et un itinéraire pédagogique » sont proposés. Il est indispensable de resserrer de façon très importante ces repères de façon à ce que les élèves aient en mémoire des cadres précis qu'ils maîtrisent bien plutôt qu'un saupoudrage de notions approximatives. C'est pourquoi je privilégie le vocabulaire présenté ci-dessus dans les « notions ».

De même, la chronologie de ce même dossier p 29-30 qui présente les faits dans toute l'Europe est beaucoup trop ambitieuse pour une démarche pédagogique en CM2. **En choisissant de privilégier l'objectif civique,** on évite de se noyer dans des faits complexes, difficiles à présenter aux élèves.

e) L'objectif est bien sûr d' **éviter qu'à la fin de la leçon les élèves fassent des erreurs d'appréciation.** Ils doivent donc garder dans leurs schémas mentaux les faits suivants – beaucoup d'adultes se trompent encore sur ces aspects:

- tout déporté depuis la France n'est pas un juif.

Dans les camps nazis étaient internés des opposants politiques allemands (dont des communistes), des résistants de toute obédience et origine géographique, des « a-sociaux », des tsiganes, des témoins de Jéhovah, des homosexuels ... (en France les homosexuels n'ont pas été déportés pour ce « motif » - sauf en Alsace et en Moselle qui étaient alors annexées au Reich).

- tout juif vivant en France pendant la Seconde Guerre (majuscules) mondiale n'a pas été exterminé. Certains ont pu survivre en France et quelques-uns ont survécu à la déportation et sont revenus en France.

- la déportation, les génocides des juifs et des tsiganes ne doivent pas être associés au seul nom d'Auschwitz; de nombreux autres camps étaient en activité. (cf lien vers une carte ci-dessus)
Cette analyse est très difficile à obtenir ; les copies de 3ème (épreuve individuelle) du concours de la résistance et de la déportation 2009 ont toutes décrit l'arrivée, la sélection, le tatouage à Birkenau comme étant la réalité générale pour tous les camps!

Il faudrait que les élèves aient correctement perçu que le gouvernement de Vichy et l'Allemagne

nazie ont collaboré pour arrêter des familles pour la seule raison qu'elles appartenaient à un groupe accusé a priori de tous les maux. Le sort de ces familles arrêtées puis déportées depuis le sol de France fut pour les juifs l'extermination, le plus souvent dans les chambres à gaz.

A l'époque, il est impossible en l'absence d'élections ou de sondages d'apprécier la force respective des différents courants de pensée dans l'opinion publique française. L'indifférence, la peur, ou la conviction voire la cupidité ont conduit une partie de la population française à être des complices passifs ou actifs du génocide. Mais parmi ces Français, certains ont fait preuve d'un grand courage pour tenter d'empêcher ce crime contre l'humanité.

Dans l'ensemble de l'Europe les conditions politiques qui ont conduit aux génocides des juifs et des tsiganes sont très différentes d'un pays à l'autre et **toute généralisation conduit à des erreurs.**

Qu'on se rassure : si l'enseignant(e) maîtrise ses connaissances, il / elle saura opérer les choix adaptés et intéresser ses élèves qui garderont en mémoire l'essentiel c'est-à-dire le refus du racisme et la capacité de quelques-uns à faire preuve de générosité, solidarité à l'égard des autres.

En guise de conclusion, voici quelques **citations d'élèves de 6ème** à qui on avait demandé de préciser ce qu'ils avaient retenu et pensé de la venue d'un témoin dans leur classe en primaire: « Je pense qu'ils auraient dû attendre qu'on soit en 6ème car moi j'avais les larmes aux yeux » « Je n'ai jamais vu de témoin ... j'aurais bien aimé en voir un pour qu'il me raconte ... comment il a survécu » « Pour ma part j'ai trouvé ça aussi triste que passionnant ... je sais bien, au fond de moi-même, que ça restera gravé à jamais dans ma mémoire » « Je pense que c'était très intéressant d'avoir des témoins dans nos classes mais en CE2 c'était assez choquant » « Moi je pense que c'était une très bonne expérience ... cela m'a un peu perturbé mais dans le bon sens ... même si nous étions un peu jeunes, nous comprenions. Nous avons l'impression d'être avec eux, qu'ils nous racontaient leur histoire et nous, nous écoutions et les comprenions. C'est vraiment très intéressant comme expérience »

En complément de ces « conseils » voici quelques précisions sur l'emploi de majuscules ou l'orthographe de mots utilisés dans cette fiche (= explication des différences entre les textes cités sans corrections d'aucune sorte et la formulation de cette fiche):

1. « juif » n'est pas considéré comme une nationalité. Nous avons fait le choix en conséquence de ne pas mettre de majuscule à ce mot de même qu'à « tsigane ».
2. « tsigane » est orthographié avec un « s » et non un « z ». J'ai gardé cette dénomination même si elle est contestable. Le Monde du 2 janvier 2009 présentant « un mémorial pour les Tsiganes à Berlin » précise: « Fallait-il ou non recourir au terme Zigeuner (tsigane) pour désigner les victimes du peuple dont on voulait ici rappeler le martyr? Parce que ce terme fut celui-là même qu'employa l'administration nazie pour élaborer sa Zigeunerpolitik et son système d'indexation raciale, Romani Rose, le président du Conseil central des Sinti et Roms allemands, n'en voulait pas. L'estimant « péjoratif » et « injurieux », il lui préférerait ceux de « Sinti » et « Roms », contrairement à Natascha Winter, présidente de l'Alliance Sinti, pour laquelle cette désignation, qui remonte au Moyen-Âge, avait le mérite de renvoyer à l'ensemble de la communauté (« Sinti » n'étant employé que pour les Tsiganes allemands, « Roma » pour les Austro-Hongrois). »

Les Sinte se divisent en « vlastike » français, « gadjikane » allemands, « praïstike » prussien, « piemontesi » du royaume de Savoie et.

Les noms exogènes donnés en France pour ces communautés furent au cours des siècles « égyptiens, sarrasins, bohémiens, nomades, romanichels ». Les noms autonymes sont « Manouches, Roms, Gitans, Kalé ».

Le nom de « Tsigane » est dérivé de celui de la « gens cinganorum », formulation byzantine qui donna « Cingani » ou « Zingari » en Italie et « Zigeuner » en Allemagne. Le nom d'« Egyptien » est médiéval et a donné « Gypsies » en Angleterre et « Gitanos » en Espagne. Le terme de « Bohémien » est dû aux protections accordées par les princes de Bohême aux « ducs et comtes de petite Egypte ». (revue « Les collections de l'Histoire » n° 43 cf supra)

Le centre de documentation culturel des Sinti et Roms d'Allemagne précise sur son site : « L'origine des

termes Sinti et Rom vient du Romani, la langue parlée par notre minorité, utilisée en plus des langues nationales. Le terme « Sinti » est utilisé pour désigner les membres de notre groupe qui vivaient dans l'Europe centrale depuis le Moyen-Age. Le terme de « Roms », lui, se réfère à ceux qui sont arrivés dans l'Europe du Sud-Ouest. »

Dans le Monde du 2 janvier 2009, les bilans humains sont ainsi dressés: « Entre 250 000 et 500 000 Tsiganes (sur une population globale européenne de 1 million environ) furent assassinés avec la même volonté que pour les juifs ... 80 à 90% de la plus grande minorité d'Europe est (sic) anéantie sur les territoires du Grand Reich* (Autriche, Pologne, Bohême, Pays-Bas, Belgique, France occupée) et globalement, plus de 50% dans toute l'Europe...

Sur les 24 000 Tsiganes assassinées à Auschwitz, 6 000 étaient des enfants... Cette communauté jamais n'obtint réparation pour les atrocités qu'elle a endurées – notamment les expérimentations médicales in vivo dont ses enfants furent l'objet, dans les camps de Ravensbrück , Auschwitz et autres.»

- *N.B.: l'appellation « Grand Reich » correspond historiquement à la situation territoriale au 1er septembre 1939 c'est-à-dire Allemagne + Autriche + Sudètes + Bohême-Moravie; la liste donnée par le Monde correspond à l'occupation territoriale par l'Allemagne nazie au cours de la guerre.*

rappel : le Cercle d'étude a publié un double petit cahier n° 20 et 20 bis: « La persécution des Tsiganes – Mémoire et Histoire; conférence-débat du 2 juin 2004 d'E. Filhol, J. Sigot » .

Martine Giboureau

professeur agrégé (histoire-géographie-ECJS)

lycée François Ier (Fontainebleau)

Cercle d'étude de la déportation et de la Shoah – Amicale d'Auschwitz

septembre 2009

mgiboureau@wanadoo.fr

annexe: LA PERSECUTION DES TSIGANES PAR LE REGIME NAZI ET LE REGIME DE VICHY.

Les Tsiganes sont un peuple nomade, ni pasteur ni conquérant. Parfois sédentaires (de gré ou de force), ils restent marqués par leur nomadisme ancestral et ont conservé leurs langues et une grande partie de leur mode de vie.

100 000 à 500 000 Tsiganes sur les 700 000 environ qui vivaient en Europe, selon les différentes estimations sont morts, victimes du nazisme et de ses alliés (à l'exception de la Bulgarie). Ce **génocide porte le nom de SAMUDARIPEN**. Des milliers de Tsiganes ont par ailleurs été stérilisés.

Ces massacres, ces persécutions relèvent cependant d'une autre « logique » que celle pratiquée à l'encontre des Juifs. Malgré les rafles, la déportation, le gavage de plusieurs milliers d'entre eux, malgré la persécution violente et criminelle dont ils furent victimes dans les pays d'Europe de l'Est, **il ne semble pas qu'il y ait eu une politique systématique de type « solution finale » qui avait, elle, pour objectif la destruction totale des Juifs d'Europe.**

Les Tsiganes ont d'ailleurs été soumis à des **décisions contradictoires voire incohérentes** dont les prémices sont antérieures à Hitler: en 1899 est créé à Munich un « office pour la lutte contre l'activité tsigane » et en 1926 est votée la loi « destinée à combattre les Tsiganes, les vagabonds et les rétifs au travail ». Les Tsiganes ont d'abord été considérés par les nazis comme des « criminels irrécupérables », des « asociaux », des « fainéants » constituant un affront aux idées et à l'ordre social nazis. Pour les idéologues de « l'hygiène raciale » comme le Dr

Ritter, ils furent ensuite une catégorie ethnique, racialement inférieure, dont il fallait purifier le peuple allemand. Avec le développement de l'obsession raciale, les Tsiganes furent donc perçus comme une menace pour la « pureté raciale » allemande bien que Himmler essayât de séparer et de sauver ceux qui étaient considérés comme des « Tsiganes purs » ayant des racines aryennes en Inde. **Les idéologues nazis se querellèrent** pour déterminer si les Tsiganes étaient des « Aryens abâtardis » que l'on pourrait « récupérer » ou s'ils avaient définitivement rejoint la catégorie des « races inférieures ». Parmi les contradictions, il est à noter que le nomadisme semble le danger premier pour les nazis puisque les nomades non-Tsiganes leur sont assimilés et sont persécutés alors que des Tsiganes sédentaires semblent avoir pu échapper aux persécutions. A la différence des Juifs pour qui le métissage a pu être une légère protection, le métissage chez les Tsiganes aggrave la situation.

Dans le **décret sur « la lutte contre le fléau tzigane » du 8 décembre 1938**, Himmler ordonne le recensement intégral des Tsiganes. Ils furent rassemblés dans des camps surtout à partir de 1936 (en particulier Dachau). A partir de 1940 ils furent déportés par milliers dans des camps de travail et des ghettos polonais, en application de **l'ordonnance du 27 avril 1940 dite de « transplantation »**. Le 16 février 1942, Himmler ordonna l'internement des Tsiganes et Tsiganes métissés dans le camp de Birkenau. Le musée d'Etat d'Auschwitz et le centre des Sinte et Roms de Heidelberg ont évalué que 63% des Tsiganes enregistrés dans le camp de Birkenau étaient d'origine allemande ou autrichienne. Il ne faut pas oublier par ailleurs, l'ampleur des massacres opérés sur le front Est par les Einsatzgruppen et la Wehrmacht. LA PERSECUTION DES TSIGANES, LA TENTATIVE DE GENOCIDE RELEVANT DU CRIME CONTRE L'HUMANITE.

En ce qui concerne **la France**, depuis **la loi de 1912**, il leur est imposé un carnet anthropométrique visé dans chaque commune à l'arrivée et au départ. Le **décret du 6 avril 1940** interdit la circulation des nomades sur l'ensemble du territoire: les nomades doivent se déclarer à la gendarmerie et sont astreints à résidence. Vichy combat lui aussi le nomadisme. C'est à la demande de l'occupant que le gouvernement de **Vichy interne, pour les surveiller, les Tsiganes de la zone occupée le 4 octobre 1940**. Les nazis laissent ensuite les autorités françaises libres de mener la politique de leur choix et **l'internement des Tsiganes en zone Sud** est une initiative purement française. Les historiens évaluent à 3000 les Tsiganes internés en France dans 27 camps, entre 1940 et 1946. Il n'y a **pas eu de déportation systématique des Tsiganes de France**. Toutefois, le 15 janvier 1944 des Tsiganes, dont 145 français, ont été déportés de Belgique vers Auschwitz. Ce convoi semble le seul cas connu de déportation de Tsiganes de France. Il faut aussi signaler que leur internement a continué encore deux ans après la libération du pays (de 1944 à 1946).

Maryvonne Braunschweig et Martine Giboureau (2004)

